





PROGRAMMATION DES STAGES POUR L'ANNÉE 2021

Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat (Adhérents ayant un intérêt pour l'action syndicale. Attention pour accéder aux différentes sessions, il faut impérativement avoir fait ce stage)

-  Semaine 6 : du 8 au 12 février 2021
-  Semaine 20 : du 17 au 21 mai 2021
-  Semaine 36 : du 6 au 10 septembre 2021
-  Semaine 49 : du 6 au 10 décembre 2021

CSE (en commun avec UD 75)

Concerne les entreprises d'au moins 50 salariés
Formation à la charge du CSE

(être membre titulaire du CSE, inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS et avoir effectué le stage Découverte de FO)

-  Semaine 24 : du 14 au 18 juin 2021

NB : cette formation se tiendra à l'UD 75 (Paris 18^e)

Je négocie

(réserver en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés aux négociations dans leur établissement et avoir effectué le stage Découverte de FO)

-  Semaine 40 : du 5 au 7 octobre 2021

Connaitre ses droits 2

(réserver en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement et avoir effectué le stage Découverte de FO)

-  Semaine 23 : du 7 au 11 juin 2021

SSCT / CSSCT

Concerne les entreprises d'au moins 300 salariés
Formation à la charge du CSE

(avoir effectué le stage Découverte de FO et manifester un intérêt pour l'action syndicale)

-  Semaine 18 : du 3 au 7 mai 2021

Pour le bon fonctionnement administratif, nous vous rappelons quelques règles de base à respecter :

- 1 - Faire valider la demande de stage par le syndicat.
- 2 - La transmettre à l'udfo92 **deux mois avant le début** du stage.
- 3 - Faire la demande de congé de formation « économique et sociale » **un mois avant le début** du stage (délai réglementaire).
- 4 - Prévenir l'udfo92 en cas d'absence au stage (Pb au travail, maladie, autres...)

Quelques informations complémentaires :

Les stages se dérouleront dans les locaux de l'Union Départementale.
Les repas seront pris en commun et pris en charge par le CFMS.

Les camarades qui habitent loin peuvent contacter l'udfo92 afin d'envisager l'inscription au stage se déroulant dans leur département d'habitation (les échanges se font uniquement d'UD à UD)